

Deux intervenantes spécialisées en matière de protection de la personnalité, interlocutrices privilégiées pour les questions de harcèlement au sein de l'Université de Genève.

Paola Mori

Hélène Rey Hanson

079 684 11 08

079 915 50 26

Qui sommes-nous

Nous sommes deux consultantes externes et indépendantes engagées par l'Université de Genève dans le cadre du dispositif de lutte contre le sexisme et le harcèlement sexuel. Nous sommes au bénéfice d'une expérience avérée en matière de protection de la personnalité.

Pour qui

La cellule s'adresse aux membres du personnel et du corps étudiant qui peuvent nous contacter de manière totalement confidentielle.

Quelles missions

Accueillir les collaboratrices ou collaborateurs ainsi que les étudiantes et les étudiants victimes, témoins ou auteur-e-s de situation de sexisme ou de harcèlement sexuel au sein de l'institution. Conseiller les hiérarchies devant faire face à une situation de sexisme ou de harcèlement sexuel au sein de leur équipe.

Mener des actions de formation et de sensibilisation sur demande de l'Université.

Quelles prestations

Nous proposons des interventions adaptées à chaque situation et toujours en accord avec la personne requérante pour :

- entretiens confidentiels
- médiation
- démarches en lien avec d'autres personnes/services impliqués
- propositions de solution individuelles

Quel est notre cadre d'intervention

Nous veillons à élaborer avec chacune et chacun une solution qui tienne compte de sa situation et de ses besoins. Aucune démarche n'est effectuée sans votre consentement éclairé.

En cas de grave suspicion de harcèlement sexuel, nous nous engageons à informer la partie qui se dit lésée des voies juridiques à sa disposition.

L'Université se doit de promouvoir un cadre d'études et de travail où règnent l'équité, le respect, la confiance et la bienveillance. Par notre intervention, nous participons à la politique de l'Université qui, veille à la prévention et au respect du principe de protection de la personnalité tant pour ses employé-e-s que pour ses étudiant-e-s. Nos actions ne font l'objet d'aucun document écrit. Il n'existe aucun compte-rendu écrit personnalisé de notre activité.

En cas de dépôt de plainte officielle, l'Université ne peut nous demander d'intervenir en qualité d'experte ou de témoin, ni d'avoir accès aux informations reçues dans le cadre de notre intervention.

Quels principes garantissons-nous

Nous sommes liés par une convention qui établit notre mode de fonctionnement dans le dispositif d'accueil proposé par l'UNIGE, sur la base des valeurs suivantes:

Volontariat

La personne membre de l'institution qui prend contact avec nous le fait de manière volontaire et de sa propre initiative ou sur les conseils d'autrui, sans aucune forme de pression et/ou obligation.

Neutralité

Nous intervenons en qualité d'expertes en faisant preuve d'une écoute ouverte et bienveillante, sans parti pris, quel que soit le niveau hiérarchique des parties présentes.

Confidentialité

Nous vous accueillons dans un espace protégé et nous sommes soumises dans toutes nos interventions au devoir de confidentialité le plus strict.

Comment nous contacter

Pour nous contacter, adressez-nous un courriel à l'adresse suivante : confiance@unige.ch
Nous vous contacterons par mail ou par téléphone dans les 48 heures ouvrables.

Qui prend en charge nos prestations

Nos prestations sont entièrement prises en charge par l'Université de Genève et n'occasionnent aucun frais pour les personnes membres de l'institution qui s'adressent à nous.

Pour respecter le principe de confidentialité, des factures sans mention ni de nom, ni de service, sont transmises à la division RH qui assure leur paiement.

Le 12.12.17 – Service égalité UNIGE